



Le Président de la Ligue
de Franche-Comté des échecs
Monsieur Olivier MINAUD
13, rue de Pavigny
39000 LONS LE SAUNIER.
☎ 03.81.50.46.13

À l'attention :
des membres du Comité directeur
et des Présidents de club de la ligue.

A Saint-Claude, le 12 Décembre 2009

COMITE DIRECTEUR
de la ligue de FRANCHE-COMTE
BESANÇON, le 11 Novembre 2009.

COMPTE-RENDU

1. DEBUT DE SEANCE.

Le comité directeur débute à 20h45. Secrétaire de séance : Sylvain BAILLY.

Membres présents :

Olivier MINAUD, Jean-François CORSINI, Jacques ROUSSEY, Peter RICHARD, Peter CORFIELD, Sylvain BAILLY.

Membres absents ayant donné pouvoir :

- André DENIS a donné pouvoir à Olivier MINAUD,
- Christophe BOITRAND a donné pouvoir à Olivier MINAUD,

Autres membres excusés ou absents :

Caroline DEVAUX, Gaëlle LAMOTTE, Sylvain ARNAL, François CONSTANTIN, Jean-Louis LOUX, Thierry VERNIER.

2. PREAMBULE.

Suite à la disparition récente de Frédéric PALU du club de VESOUL, l'ensemble des membres du comité directeur tiennent à exprimer ses plus sincères condoléances et tout son soutien à la famille et aux proches de Frédéric ainsi qu'à ses amis du club de VESOUL.

3. SECRETARIAT.

Suite à la démission de Jean-Louis LOUX du poste de secrétaire du comité directeur, il est nécessaire de procéder au renouvellement de ce poste.

Sylvain BAILLY se porte candidat. Aucun autre candidat ne s'est présenté.

La proposition est soumise au vote :

Contre : 0 voix ; Abstention : 0 voix ; Pour : 8 voix

Sylvain BAILLY est nommé secrétaire du comité directeur.

4. CHAMPIONNATS DE FRANCHE-COMTE INDIVIDUELS « JEUNES ».

Comme indiqué au comité directeur du 26 septembre dernier, ces championnats se dérouleront à PONTARLIER les 6 et 7 février 2010. Le règlement de la compétition est soumis à relecture et approbation du comité directeur.

4.1. Nombre de participants.

Une des modifications principales porte sur le nombre de qualifiés par catégorie et par comité.

Le championnat de France « Jeunes » compte 10 catégories soumises à qualification (*de petit-poussin à minime. Les cadets et juniors sont qualifiés d'office pour la finale du championnat de France sans obligation de participation aux phases départementales et régionales*).

Pour la phase « ligue », chaque catégorie est pourvue de 18 jeunes issus des phases départementales. La répartition de ces qualifiés se fait en fonction du nombre de licenciés de la saison précédente dans chaque comité départemental pour 2/3, et 1/3 au vu des résultats du championnat « Jeunes » de la saison précédente dans ces différents comités.

Ainsi, pour cette saison, et dans chaque catégorie, le nombre de qualifiés est le suivant :

- DOUBS : 6 qualifié(e)s ;
- TERRITOIRE DE BELFORT : 6 qualifié(e)s ;
- JURA : 5 qualifié(e)s ;
- HAUTE-SAONE : 1 qualifié(e) ;

4.2. Qualifiés d'office.

En fonction des résultats de la saison précédente en championnat de France individuel « jeunes », la fédération attribue à certains joueurs le titre de « qualifié d'office » (hors cadets et juniors).

Ces joueurs ne sont ainsi pas obligés de participer aux phases départementales et régionale, cependant, ils le peuvent.

Ainsi, le règlement du championnat de Franche-Comté est adapté de sorte que ces qualifiés d'office doivent obligatoirement faire les championnats départementaux pour participer à la phase régionale.

Nota n°1 : Si un comité départemental possède dans ses rangs un ou plusieurs « qualifié d'office », et que ceux-ci souhaitent participer à la phase départementale, alors le nombre d'autres joueurs qualifiables pour ces catégories par ce comité est réduit d'autant. Ceci permet de maintenir un nombre fixe de 18 joueurs lors de la compétition régionale.

Exemple : le Doubs possède un qualifié d'office évoluant en benjamin, alors à l'issue du championnat du Doubs, il n'y aura que 5 benjamins + le qualifié d'office qualifiés pour la phase régionale (soit 6 qualifiés).

Nota n°2 : A l'issue de la phase régionale, le premier de chaque catégorie est qualifié pour la finale nationale. Pour autant, si un « qualifié d'office » venait à être lui-même premier, il ne prend pas cette place qualificative : elle est attribuée au prochain qualifiable possible dans l'ordre du classement final.

4.3. Commission d'appel.

Il n'y aura pas de commission d'appel mise en place lors des championnats régionaux. Tout appel formulé par un joueur se fera selon les procédures actuelles édictées par la FFE.

4.4. Inscriptions et repêchages aux championnats de France « Jeunes ».

La fédération va prochainement émettre une date limite d'inscription aux championnats de France « jeunes » afin de pouvoir repêcher des joueurs en cas de désistement anticipés. La ligue de France-Comté aura à ce titre un repêché potentiel par catégorie.

Il sera demandé aux qualifiés qui ne souhaitent pas participer au championnat de France d'avertir le plus tôt possible Peter RICHARD (Directeur Technique Régional), afin de repêcher le suivant.

4.5. Arbitre principal.

L'arbitre principal du championnat de Franche-Comté sera Jean-François CORSINI (AF2).

4.6. Open parallèle.

Lors du championnat, un open parallèle en 5 rondes de 50min+10s/coups sera mis en place et ouvert à tous les participants des phases départementales n'ayant pas obtenu de place qualificative pour la phase régionale.

5. **CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS « JEUNES » A TROYES.**

Le championnat de France individuels « Jeunes » aura lieu à TROYES du 11 au 18 avril 2010 (période de vacances scolaire de la zone B)

5.1. Qualifiés.

- La ligue de Franche-Comté aura 1 qualifié par catégorie, soit 10 qualifiés des petits-poussins aux minimes en plus des cadets et juniors souhaitant participer. A ces joueurs s'ajoute un qualifié d'office.
- Un bulletin d'inscription leur sera remis à l'issue du championnat régionale de PONTARLIER afin de permettre aux qualifiés de confirmer (ou non) leur participation.
- La ligue affectera 50€ à chaque qualifié pour participer à cette phase finale (de petit poussin à minimes + qualifiés d'office). Cette somme sera reversée directement au club du joueur.

5.2. Conditions d'hébergement.

Afin de faciliter le déplacement et l'encadrement des joueurs qualifiés, la ligue a anticipé et réservé un hébergement collectif.

- Lieu : Centre sportif de l'Aube à TROYES, à 15min environ du site de la compétition.
- 44 places sont réservées : 17 chambres doubles + 10 places en motel (attendant). Ces places sont réservés aux joueurs et accompagnateurs (ordre d'attribution : 11 qualifiés FRC + 1 accompagnateur par qualifié, 2 champions cadets (M&F) + 2 champions juniors (M&F), joueurs de l'open, autres).
- Prix = 7 nuitées + 7 petit-déjeuner + 7 repas du midi + 7 repas du soir = 250€/personne. Un bulletin de réservation sera donné lors du Championnat à PONTARLIER.

5.3. Entraîneurs.

La ligue souhaite envoyer 2 entraîneurs afin de diriger les entraînements et les analyses de partie de ses qualifiés.

- Ces entraîneurs seront désignés lors du prochain comité directeur du 05 Mars 2010. Les personnes intéressés peuvent à ce titre adresser leur candidature au président de la ligue jusqu'au 26 février 2010.
- Les postulants doivent impérativement être titulaires d'un diplôme DIFFE, DAFPE ou DEFFE.
- Pour des raisons pratiques de logement des joueurs qualifiés, les entraîneurs retenus doivent acceptés d'être hébergés à TROYES au centre sportif de l'Aube selon la formule réservée et décrite ci-dessus. La ligue leur assurent ainsi l' « hébergement + repas » pour la durée de la compétition.
- En plus de la formule « hébergement + repas », la ligue indemnise les entraîneurs à hauteur de 600€ chacun.

6. STAGES DE FORMATION.

6.1. Stage DIFFE.

Le club de BESANÇON organisera prochainement un stage DIFFE de deux jours. Il se déroulera en janvier ou février suivant les disponibilités du formateur (Etienne MENSCH).

- La FFE prendra à sa charge les coûts de formation (matériel...).
- La ligue prendra à sa charge les coûts d'hébergement du formateur et les inscriptions des participants, *sous réserve que ceux-ci s'engagent moralement à suivre la formation jusqu'à son terme et à passer l'ensemble des examens associés.*
- Ces conditions de financement sont mises en place à hauteur de 12 participants et d'un stage subventionné par la ligue et par saison.

6.2. Stage d'entraînement « Jeunes » de LEVIER.

L'organisation du stage de formation de LEVIER sera reconduit cette année sous la forme d'un WE comprenant une nuit sur place. Les organisateurs ont ainsi demandé une aide de 400€ à la ligue.

Afin de soutenir de telles actions de formation tout en conservant une équité sur l'ensemble de la ligue, il est décidé que la ligue subventionnera un stage similaire par an et par comité départemental.

A ce titre, la subvention allouée à chaque stage sera de 250€. Le stage de LEVIER de cette saison bénéficiera de cette aide.

La ligue établira un cahier des charges minimal comportant les conditions minimales nécessaires pour l'attribution de son aide.

7. STAGES D'ARBITRAGE.

7.1. Condition financières de l'organisation.

Comme pour le stage DIFFE, les conditions de financement de ces stages sont les suivants :

- La FFE prendra à sa charge les coûts de formation (matériel...).
- La ligue prendra à sa charge les coûts d'hébergement du formateur et les inscriptions des participants, *sous réserve que ceux-ci s'engagent moralement à suivre la formation jusqu'à son terme et à passer l'ensemble des examens associés.*
- Ces conditions de financement sont mises en place à hauteur de 12 participants et d'un stage subventionné par la ligue et par saison.

7.2. Stage AF4 «Jeune ».

Le club de LONS-LE-SAUNIER organisera un stage AF4 « Jeunes » le WE du 27 et 28 Février 2010 à LONS-LE-SAUNIER.

7.3. Stage AF3.

Le club de LONS-LE-SAUNIER organisera un stage AF3 le WE du 6 et 7 Mars 2010 à LONS-LE-SAUNIER.

8. BASE DE PARTIES.

Un vote a récemment été soumis par mail à chaque membre du comité directeur pour connaître leur position quant à la diffusion des bases de parties sur le site de la ligue de FRANCHE-COMTÉ. Il en ressort le résultat suivant :

- Contre la diffusion de la base de partie sur le site : 2 voix.
- Pour la diffusion sous condition d'accès à la base de partie (avec mot de passe) : 1 voix
- Pour la diffusion de la base de partie sans restriction : 6 voix.

Par conséquent, la base de parties de la ligue sera remise à disposition sans restriction sur le site Internet de la ligue de FRANCHE-COMTÉ.

9. BILAN SPORTIF.

Nationale 2 - Féminines :

2 équipes sont inscrites dans la ligue : TPG et BELFORT. La rencontre aura lieu à BESANÇON le 19 décembre 2009.

Championnat FRC « féminin » de parties rapides.

Le championnat aura lieu le 7 mars 2010 à VESOUL.

Championnats scolaires (écoles, collèges, lycées).

A ce jour, seul le JURA organise une telle compétition. La phase départementale aura lieu le Mercredi 27 janvier 2010 à VOITEUR. Les 3 catégories joueront le même jour, au même endroit.

Coupe Jean-Claude LOUBATIERE

- JURA.

10 équipes se sont rencontrées à SAINT-CLAUDE le 29 novembre dernier. LONS-LE-SAUNIER remporte la coupe départementale. 3 équipes sont qualifiées pour le 2^{ème} tour : LONS n°1, SAINT-CLAUDE n°1 et LONS n°2.

- DOUBS.

4 équipes se sont rencontrées à MONTBÉLIARD le 6 décembre dernier. TPG remporte la coupe départementale. Seule TPG est qualifiée pour le deuxième tour.

Interclubs - Nationale I :

Groupe A : BELFORT n°1 et TPG n°1 sont bien placés dans la 1^{ère} partie de tableau.

Interclubs - Nationale III :

Groupe 13 : MONTBÉLIARD n°1 se porte très bien dans le haut du classement.

Groupe 14 et 15 : TPG n°2 n°3 oscillent dans la partie basse de leur groupe respectif. .

Interclubs – Nationale IV:

Division très serrée cette année.

Particularité de la refonte des divisions la saison prochaine : il y aura 2 montées pour 1 descente et 3 promus de R1. De plus, il y aura autant de descentes supplémentaires en R1 que de descente de N3 à N4 en fin de saison.

Interclubs - Nationale III – Jeunes :

TPG et DANJOUTIN évoluent pour le moment dans la deuxième partie de tableau.

Interclubs - Nationale IV – Jeunes :

A ce jour, seuls TPG et LONS-LE-SAUNIER sont inscrits. Il y a une place qualificative. La date proposée pour la compétition est le 21 mars 2010. Lieu à définir. La date limite d'inscription est fixée au 06 février 2010.

Coupe de FRANCE :

- DANJOUTIN est entré au 2^{ème} tour le 29 novembre dernier et s'incliné 0-1 face à HUNINGUE
- MONTBELIARD entrera en compétition face à HUNINGUE le 17 Janvier prochain.
- Au 4^{ème} tour, BELFORT et BESANÇON entreront dans la compétition..

Coupe de FRANCHE-COMTE :

La date limite pour les inscriptions est fixée au 6 février 2010. La compétition se joue par équipe de 4 avec des joueurs dont la moyenne l'Elo de l'équipe est inférieure ou égal à 1900 points. A ce jour, Pontarlier, Danjoutin, Montbéliard et Vesoul sont inscrits. Les dates des rencontres sont calées sur celles de la coupe de France.

Coupe 2000 :

Le règlement de la coupe 2000 est similaire à celui de la coupe de FRANCHE-COMTÉ mais pour un Elo inférieur ou égal à 2000 points. La compétition se déroulera à DANJOUTIN le 28 février 2010 (date à confirmer).

Championnat de Franche-Comté de parties rapides :

6 tournois sont homologués à ce jour :

- DOLE :27 Septembre 2009 ;
- BESANÇON :11 Novembre 2009 ;
- BELFORT :3 Janvier 2010 ;
- SAINT-CLAUDE :24 Avril 2010
- LONS-LE-SAUNIER :2 Mai 2010 ;
- PONTARLIER :6 Juin 2010 ;

Il est rappelé que la ligue apporte son soutien financier à l'organisation de ces opens sous réserve d'une aide par an et par club et de la transmission d'un rapport moral et financier simplifié de la compétition.

Championnat de Franche-Comté de parties BILTZ :

Les clubs souhaitant organiser un tournoi de blitz comptant pour le championnat sont invités à contacter Peter RICHARD.

Pour rappel : la Ligue subventionne ces compétitions à hauteur de 50€, dans la limite d'un tournoi par club et par saison.

Championnat de Franche-Comté individuel de parties lentes :

Il se déroulera du 27 au 30 Décembre 2009 à POUILLEY-LES-VIGNES et sera organisé conjointement par les clubs de POUILLEY-LES-VIGNES et de BESANÇON. Il est qualificatif pour le championnat de France individuel.

10. RAPPEL.

Précisions sur le fonctionnement financier de la Ligue :

Il est demandé à tous les clubs bénéficiant d'une subvention de la Ligue d'envoyer un compte rendu sportif et un bilan financier au trésorier. Faute de ce document la subvention ne sera pas versée.

De plus chaque remboursement ou versement de la Ligue envers un club, comité ou particulier, s'effectuera après signature d'un reçu financier.

En effet la Ligue recevant de l'argent des services de l'Etat, nous devons être en mesure de présenter un justificatif de l'emploi de l'argent public.

11. REMERCIEMENTS.

Le comité directeur souhaite une nouvelle fois féliciter et remercier Steve et Peter RICHARD pour la conception, la convivialité et pour l'alimentation en informations du site internet de la ligue de Franche-Comté.

12. PROCHAINES DATES.

Les prochains comités directeurs auront lieu les Vendredi 5 Mars 2010 (*attention, date modifiée*)
Vendredi 18 juin 2010.

Après avoir remercié les participants, le président clôt la séance à 23h.

Le président
Olivier MINAUD

Le secrétaire
Sylvain BAILLY